

Règlement du Trail du Pont Sarrazin 23 juin 2024

• CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute participation aux courses (sauf randonnée et courses enfants) est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou
- D'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou
- D'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de 1 an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Les catégories d'âge acceptées sont les suivantes :

CATEGORIES 2023		
CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1988 et avant
Seniors	SE	1989 à 2000
Espoirs	ES	2001 à 2003
Juniors	JU	2004 et 2005
Cadets	CA	2006 et 2007

Les distances autorisées selon l'âge sont :

DISTANCES AUTORISEES	
CATEGORIE	DISTANCE MAX
Masters	Illimités
Seniors	Illimités
Espoirs	Illimités
Juniors	25 km
Cadets	15 km

Toutefois les courses se déroulant en milieu naturel nous intégrons la recommandation FFA de calcul du KM/Effort (soit 1 km d'effort pour 100 m de dénivelé positif) et une restriction d'âge supplémentaire est appliquée :

Parcours	Distance	Dénivelé positif	Distance totale + KM effort	Catégorie mini acceptée	Année mini	Age mini
Trail	26 km	900 m	26 km	Juniors	2004	18ans
Trail duo	13 km	300 m	13 km	Juniors	2004	16ans
Trail solo	13 km	300 m	13 km	Juniors	2004	16 ans
Trail	6,5 km	180 m	6,5 km	Juniors	2001	16 ans

• **ENVIRONNEMENT :**

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement dans lequel il évolue, à ne pas jeter de papiers ou autres objets le long des parcours. La nature est fragile, elle est notre alliée et notre terrain de jeu. Préservons là ! Préférez les inscriptions en ligne pour limiter les impressions papier et le transport postal !

• **ASSURANCE :**

L'union des Sociétés de Vandoncourt, est organisatrice de la manifestation. Cependant chaque participant doit être couvert personnellement par une assurance individuelle (les licenciés FFA, FFCO, ou FFTRI sont couverts par l'assurance de leur licence).

- **RESPONSABILITE :**

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, blessures ou accidents provoqués par une déficience physique de l'un des participants, lors de l'épreuve. En cas d'infraction au règlement, le concurrent sera seul responsable des accidents dont il sera l'auteur ou victime directement ou indirectement.

- **SECURITE :**

La sécurité est assurée par une équipe de signaleurs, des secouristes et par la présence d'une ambulance et d'un médecin.

- **ABANDON :**

En cas d'abandon, le coureur devra se rendre au point de signalement le plus proche et rendre son dossard et éventuellement la puce de chronométrage (pour rappel : la course est chronométrée par puce électronique, toute puce non rendue sera facturée 30 euros)

- **MAUVAISES CONDITIONS CLIMATIQUES :**

En cas de mauvais temps exceptionnel, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.

- **RAVITAILLEMENTS :**

Port d'une ceinture porte gourde ou camelback **obligatoire** (épreuves en **semi-autosuffisance**) pour les participants des courses du matin et de la marche nordique. En plus du ravitaillement de l'arrivée, des postes de ravitaillement comprenant eau, boissons, fruits secs, fruits frais, chocolat sont prévus sur le parcours (cf plan des courses).

- **DROIT A L'IMAGE :**

Par son inscription, le participant donne à l'organisation pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant la course dans le cadre de la promotion de celle-ci. Si vous souhaitez interdire l'utilisation de votre image, merci d'adresser un courriel à usv@usvandoncourt.fr indiquant votre refus ainsi que votre nom, prénom, date de naissance et distance parcourue.

Par son inscription, chaque participant s'engage à respecter l'ensemble de ce règlement.

- **RESTAURATION :**

Un repas préparé par nos soins (volaille, riz, fromage, pain, eau, café, dessert) d'après course est proposé au moment de votre inscription, il n'est pas remboursable. Il aura lieu dans la salle des fêtes de La Colo. De plus et uniquement à l'occasion de leur inscription, les participants pourront réserver des buffets supplémentaires (voir prix dans la section "Infos pratique") pour leurs accompagnateurs, familles etc.... Le règlement est à joindre à celui de l'inscription. Les tickets repas seront donnés au moment du retrait des dossards. Une buvette sera également disponible.

- **RESPECT DES BENEVOLES :**

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles et membres de l'organisation qui par leur temps permettent l'organisation de cette manifestation sous peine de sanctions ou disqualification.

- **DROIT INFORMATIQUES ET LIBERTES :**

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

- **BALISAGE :**

Le balisage se fera à l'aide de rubalises en hauteur, de fléchages respectant l'environnement. Le balisage sera renforcé de manière temporaire par un marquage au sol si besoin. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Le président de l'USV

Philippe DEMOUGEOT

